

Image not found or type unknown



Solde de voyage pour juillet 2020

Par **Nephelibate**, le **28/05/2020** à **09:56**

Bonjour,

Nous avons souscrit en février 2020 à un séjour au Kenya avec Carrefour Voyage. Ce séjour doit se dérouler du 1er au 13 juillet 2020. A ce jour, le voyage n'est pas annulé. Nous avons payé un acompte de 50% et laissé un chèque de solde qui doit être débité au 1er juin, soit un mois avant le départ supposé. Au vue de la situation sanitaire, peut on refuser que ce chèque soit débité ? peut on faire opposition au chèque ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

AL

Par **janus2fr**, le **28/05/2020** à **11:05**

Bonjour,

Non, une opposition serait considérée comme frauduleuse puisque ce chèque n'est ni perdu, ni volé...

Par **miyako**, le **28/05/2020** à **13:44**

Bonjour,

Le risque sanitaire est encore bien réel en Afrique et vous avez été très imprudent de laisser un chèque pour le solde . En plus le KENYA fait partie des pays les plus dangereux d'Afrique

Que dit Carrefour voyage, car je suppose que vous n'êtes pas seul.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **28/05/2020** à **15:20**

Bonjour,

Il faudrait consulter les conditions générales du contrat pour connaître les possibilités d'annulation même en dehors du covid 19...